

## **Compte rendu du Bureau National Solidaires du 07/05/2015**

**Présents** : 18 structures participantes dont : Sud Culture et Médias, Sud Commerce, Sud Rail, Sud PTT, Sud Santé Sociaux, Sud Energie, Sud Recherche EPST, Sud Education, Sud BPCE, Sud CT, Sud Protection Sociale, Sud Industrie, Sud CAM (Crédit Agricole), Solidaires Etudiants, Solidaires Douanes, Solidaires Finances Publiques, SNJ et SNA BF Solidaires.

### **Ordre du jour : Matin (3h30)**

1. Situation sociale et initiatives de mobilisation : - suites du 9 avril et du 1<sup>er</sup> mai – Convergence des Services Publics – 30 et 31 mai : Mille initiatives pour le climat, - campagne salaires/les capitalistes nous coûtent cher.
2. International : initiatives autour de la dette, CAC, Bilan Forum Social Mondial de Tunis, Formation « International » de juin 2015.
3. Utopiques : état des inscriptions.

### **Après-midi (3h)**

4. Intersyndicale post 11 janvier : présentation de la compilation des travaux pour signature de Solidaires (décision).
5. Bilan de la grève à Radio France (Sud Radio France).
6. Fête de l'Huma : présence de Solidaires
7. Commission économique : présentation de 2 notes « zone euro, en sortir ou pas ? Faux dilemme ou vraie question ? » et « les effets de la crise économique sur les inégalités de genre » pour de futurs débats.
8. Etats Généraux de la santé des travailleurs et des travailleuses, état des préparatifs et des échéances.

Deux nouveaux points, l'un concernant la trésorerie et l'autre la situation à la RATP ont été ajoutés à l'ordre du jour en début de séance.

### **1. Situation sociale et initiatives de mobilisation.**

Présentation par un membre du BN (Denis).

Dans le contexte post-attentats du mois de janvier, où l'on constate une profonde division du pays et la montée dans les sondages du Front National, l'appel intersyndical (FO, CGT, FSU, Solidaires) du 9 avril était très attendu. La mobilisation a été très correcte mais ce n'était pas un raz-de-marée. Quant aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai, elles n'ont pas non plus suscité d'enthousiasme particulier, on pourrait même le qualifier de « petit 1<sup>er</sup> mai ».

Pour ce qui est du cadre politique, le Gouvernement a promis à Bruxelles 4 milliards d'euros de coupes supplémentaires d'ici 2 ans, l'affaire « mairie de Béziers » illustre le danger du fichage ethnique

revendiqué par certains, et la loi sur le « Dialogue Social » entre en débats au Parlement du 25 au 29 mai.

Une nouvelle intersyndicale est prévue l'après-midi du 12 mai pour débattre des suites à donner aux mobilisations, mais d'ores et déjà, la CGT ayant des instances décisionnelles à la fin du mois ils ne prendront aucune décision le 12 et la FSU est déjà positionnée sur la date du 19 mai.

Trouver dans ce contexte un cadre commun d'accord pour une date de mobilisation avant l'été relève de la gageure.

Néanmoins les équipes Solidaires ont de quoi s'occuper :

Mobilisations actées à ce jour, par ordre de dates :

- Le 12 mai, de 12 à 14 heures, rassemblement militant de protestation, en Ile de France uniquement, sur le vote du volet 2 de la loi Macron.
- Les 30 et 31 mai, 1<sup>ère</sup> mobilisation à l'appel du collectif Climat 21, montée en puissance progressive des initiatives jusqu'à la conférence climat du mois de décembre.
- Le 6 juin, manifestation à Paris à l'appel de collectifs anti racistes et de lutte contre l'extrême droite pour commémorer le 1<sup>er</sup> anniversaire du décès de Clément Méric et rappeler que le FN tue : Brahim Bouaram, Ibrahim Alil...
- Les 14 et 15 juin, initiative « Guéret » dans le cadre de Convergence des Services Publics, vraie dynamique côté Solidaires, le tract et la note préparatoire ont été envoyés il y a 2 jours et un clip sur le Service Public réalisé.
- Le 17 juin à Amiens, procès en appel des camarades de la Confédération Paysanne (ferme des 1000 vaches).
- Le 20 juin, appel à mobilisation dans le cadre de la campagne « les capitalistes nous coûtent cher ».

Au court du débat qui a suivi, Sud Education a souhaité une journée de grève interprofessionnelle le plus vite possible, à contrario Solidaires Finances Publiques et Sud PTT estiment que si la mobilisation a été correcte le 9 avril (autour de 25% de grévistes), les échéances prochaines (notamment Guéret) et le contexte (réforme territoriale entraînant fermetures et réorganisations et gel des salaires), font qu'il est préférable d'attendre la rentrée pour remettre le couvert.

Sud Commerce est intervenu longuement sur l'importance d'être nombreux le 12 mai. La CGT et FO Commerce appellent également. Les amendements dits « Séphora » (loi sur le travail de nuit étendue aux zones touristiques -600 en France-) et « FNAC » (dérogation permanente de droit, alignement sur la même convention que les cafés, hôtels et restaurants où le dimanche est un jour comme les autres) au titre du « service culturel » mettent en péril de nombreux salariés et petits commerçants. Sud Commerce propose de tester une

manifestation en soirée (s'il est possible de travailler le soir il doit l'être également de manifester) par exemple de Saint Michel au Forum des Halles (zones touristiques). La Fédération du Commerce intente des actions judiciaires contre les enseignes Monoprix qui ouvrent la nuit sans autorisation.

Sud Santé Sociaux dénonce la cure d'austérité programmée de l'Hôpital Public, la réduction de la voilure de la prise en charge de l'assurance collective (Sécurité Sociale) au profit d'assurances privées (Complémentaires Santé), la remise en cause des 35 heures dans le domaine de la santé (suppression de 20 jours de RTT pour les personnels techniques et de 5 à 10 jours pour le personnel soignant) dans un contexte de salaires gelés pour tout le monde. Une manifestation à l'appel de SUD, CGT et FO Hospitalier est prévue le 21 mai avant une réunion à Paris le 25 juin avec pour ordre du jour la fusion des 2 conventions collectives patronales de la fonction hospitalière.

Sud Recherche sera présent contre la loi Macron le 12 mai et s'investit pleinement sur l'initiative Guéret. Il travaille régulièrement avec la CSE (Confédération des Syndicats Européens).

Sud Industrie indique que dans sa branche, la campagne « les capitalistes nous coûtent cher » est très bien reçue dans les entreprises, la question des salaires demeurant prégnante.

Sud Protection Sociale fait le constat que les 30% de grévistes n'étaient pas dans la rue le 9 avril et indique que la CGT et FO appellent à la grève dans le secteur le 26 mai.

Enfin Sud Etudiants est satisfait de la participation au 9 avril de ses militants qui sont, de plus, mobilisés autour de la campagne « Gaétan » et souligne une réduction de la liberté d'expression dans les facultés.

La synthèse finale effectuée par Cécile fait ressortir que beaucoup de mobilisations demeurent essentiellement militantes et sectorielles, autour du Commerce (12 mai), de la Santé (21 mai : hôpitaux, 26 mai Sécurité Sociale et du Service Public (15 juin Guéret, 25 juin Médico-Social). Enfin, une présence militante est requise à Amiens le 17 juin en soutien lors du procès des militants de la Confédération Paysanne pour l'affaire de la ferme aux 1000 vaches. Il est inquiétant de ne pas être en capacité de proposer un appel interprofessionnel au mois de juin après la réussite du mois d'avril mais la CGT freine la dynamique de toutes ses forces.

3 idées sont retenues : 1) arracher une date commune pour la rentrée lors de l'intersyndicale du 12 mai, 2) proposer à l'inter 2014 syndicale un texte de défense des salariés attaqués (répression syndicale), 3) rédiger un tract spécifique « Santé » dans le cadre de la campagne « les capitalistes nous coûtent cher ».

## **2. Demande du Trésorier**

Le CSA a unilatéralement décidé de réduire de 28 minutes pour l'année 2015 le temps alloué aux organisations syndicales représentatives dans les émissions « expression directe » diffusées sur France Télévision. Chaque organisation syndicale bénéficiaire perd ainsi 2 minutes d'antenne. Un recours a été déposé en intersyndicale (CFE/CGC, CGT, FSU, Coordination rurale, Confédération Paysanne et Solidaires).

C'est pourquoi le Trésorier, Sébastien, demande l'aval (signature) de chaque structure afin de mandater un avocat (Maître Frédéric Thiriez) pour représenter l'Union Syndicale Solidaires devant le Conseil d'Etat dans la demande d'annulation de la décision du CSA n° 2014-540 du 12 novembre 2014 afin de revenir dans la situation juridique initiale (38 minutes de temps d'antenne par organisation). Coût de la démarche 1 200€, accord unanime des participants.

## **3. Situation à la RATP**

Le Syndicat SUD RATP, qui n'est pas adhérent à Solidaires, connaît de graves dissensions internes (bus versus métro). Une grosse partie des troupes, exclue de SUD au motif qu'elle travaillait avec Solidaires a décidé de créer Solidaires RATP et d'adhérer à Solidaires 75 (Paris).

**Comme il n'y a pas de structure membre de Solidaires au sein de la RATP, SUD RATP ayant volontairement refusé d'adhérer à Solidaires, il n'y a aucun problème statutaire au sein de Solidaires.**

**Après-midi :**

## **4. Points divers « International »**

La formation à l'international, dont le but est d'élargir la participation de Solidaires aux instances internationales auxquelles l'USS participe, aura lieu les 18 et 19 juin en présence de syndicalistes allemands, anglais, brésiliens et espagnols. A ce jour, 50 militants inscrits.

Une campagne de pression (cartes postales/pétitions, affiches, flyers) est actuellement menée sur la compagnie téléphonique Orange afin qu'elle cesse son partenariat avec la compagnie israélienne Partner qui installe le matériel d'écoute militaire israélien en Palestine.

L'actualité autour de la situation en Grèce a posé la question de la dette des pays dans le paysage européen. Une pétition lancée par le CAC (Collectif Anti Crise) a recueilli plus de 10 000 signatures le jour de son lancement (dont

celles de la CGT, de la FSU et de Solidaires). Un comité indépendant « la vérité sur la dette » est en cours d'analyse de la dette grecque et devrait communiquer à ce sujet autour du 20 juin. Plus de 20 militants de Solidaires (SN et Sud Santé Sociaux) partent en Grèce la semaine prochaine afin de préparer une semaine d'actions de solidarité avec le peuple grec du 20 au 27 juin. Des « marches de la dignité » au départ de plusieurs pays sont en préparation et un nouvel encerclement d'un sommet européen le 15 octobre est d'ores et déjà programmé.

**Forum social mondial 2015** : une délégation d'une cinquantaine de personnes (Santé Sociaux, PTT, Education, Etudiants, Recherche EPST, Douanes, collectivités territoriales plus le Secrétariat National de Solidaires) était présente à Tunis. Un stand Solidaires a été tenu (à tour de rôle par les membres de la délégation) avec du matériel spécifique (plaquettes de présentation de Solidaires en français, arabe, anglais et castillan, appel du réseau syndical international en diverses langues également etc. De plus, un blog Solidaires a été animé au jour le jour.

Divers comptes rendus sont parus depuis néanmoins, un besoin de débat supplémentaire auquel il sera prochainement fait droit a été identifié.

La 2<sup>nd</sup>e rencontre du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites, après Saint-Denis en 2013, se tiendra les 8 et 9 juin à Campinas dans l'état de Sao Paulo au Brésil. L'USS co-anime ce réseau (avec CSP-Conlutas (Brésil) et la CGT espagnole) qui rassemble une soixantaine d'organisations syndicales, courants syndicaux, tendances syndicales d'Europe, d'Amériques, d'Afrique et d'Asie. Une délégation de l'USS sera présente les 8 et 9 juin au Brésil de même qu'au Congrès de CSP-Conlutas du 4 au 7 juin. La délégation peut être élargie si des organisations nationales de Solidaires souhaitent envoyer des militants afin de poursuivre la construction du réseau.

## **5. Demande de prise de position du BN pour un communiqué sur la modification de la loi sur les signes religieux dans les entreprises de la petite enfance.**

Le Secrétariat National propose une prise de position (refus de toute modification de la loi actuelle pour limiter les signes religieux) sur ce point précis d'actualité qui concerne un projet de proposition de loi sur cette question, en discussion à l'Assemblée Nationale le 13 mai.

La liberté de conscience est régie par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi » et est encadrée, dans le secteur privé conformément à la laïcité et à la loi de

1905 qui organise la liberté de conscience des personnes et la neutralité de l'état.

Par ailleurs, récemment et à des occasions régulières, la question de la laïcité est venue en discussion au BN ou dans les organisations. Les positions existantes dans les Congrès de Solidaires, comme des structures participantes, sont limitées et méritent d'être rediscutées. Le BN propose donc l'organisation d'un débat autour du thème de la laïcité dans le nouveau cadre lié aux attentats du 11 janvier : antiracisme, islamo-phobisme, antisémitisme) au CN de l'automne, donnant ainsi le temps aux structures de débattre et de produire des textes, en présence d'invités extérieurs pour animer la discussion.

Sur l'opportunité d'un communiqué immédiat de Solidaires sur cette question, certaines structures souhaitant un débat préalable à toute communication sur le sujet (Solidaires Finances Publiques, Solidaires Commerce, SNA BF) tandis que d'autres (Industrie, Etudiants, Education, Energie, Santé Sociaux) estimant qu'il faut dénoncer un projet restreignant les libertés individuelles dans l'entreprise (jurisprudence crèche Babylou), un vote a été organisé : 7 pour, 2 contre, 7 NPPV (dont le SNABF puisque la question n'a jamais été débattue en interne).

J'ai toutefois indiqué qu'il y avait deux approches de gauche avec des visions diamétralement opposées sur cette question sociétale de la laïcité et du voile, l'une pouvant être qualifiée « d'universaliste » et défendant pêle-mêle la laïcité, l'égalité des droits de tous quels que soient l'origine, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, etc., la seconde de « communautariste », anti laïque et construite sur le refus du colonialisme et la défense des minorités ethniques. Sa vision tranchée de la société entre descendants de colons ou de colonisés peut, par exemple, la conduire à juger raciste l'interdiction du voile à l'école publique (loi de mars 2004).

A l'évidence, la question pose problème au sein même de Solidaires et la question n'était toujours pas tranchée lors de mon départ à 16 heures.

**Pour le Secrétariat National, Véronique Bergugnat.**